

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

DISSERTATION :

Instructions officielles

Thème du programme : Intégration et solidarité

Protection sociale et solidarités collectives

Notions

[colonne1] Protection sociale, solidarités collectives

[colonne2] Etat-providence, assurance/assistance, redistribution

[colonne3] Risques sociaux, universalisme/communautarisme

Indications complémentaires

La solidarité sera envisagée sous son acception moderne, propre aux sociétés complexes, celle de la protection sociale. On verra comment la collectivité s'est saisie de champs d'interventions variés (emploi, santé, famille, vieillesse) en définissant des « risques sociaux » susceptibles d'être mutualisés, ce qui a permis de définir et d'organiser des droits sociaux. On s'interrogera sur les risques de désincitation et d'effets pervers.

Dans cette perspective, l'Etat-providence pourra être analysé comme un système complexe de répartition de ressources collectives. Pour souligner la diversité des modèles qui le caractérisent, on rappellera l'opposition fondamentale entre assurance et assistance. On précisera aussi la distinction entre trois idéaux-types : le modèle « universaliste » (protection sociale de haut niveau ouverte à tous, en contrepartie de la citoyenneté), le modèle « corporatiste » (protection variable selon la profession moyennant une cotisation spécifique donnant qualité d'ayant droit) et le modèle « résiduel » (protection limitée ouverte sans condition, conçue comme « filet de sécurité »).

Approche du sujet

Le sujet :

Le marché du travail est marqué depuis les années 80 par le développement du chômage et de la précarité. (ce qui caractérise les dégradations). L'Etat-providence est confronté à un problème de financement (largement fondé sur l'activité salariée) et d'efficacité. Ce qui peut constituer des deux voies d'entrée dans le sujet.

Ainsi, on a vu apparaître de nouvelles formes d'exclusion et de pauvreté liées au chômage et aux emplois précaires, alors que l'Etat-providence rencontrait de plus en plus de difficultés à prendre en charge ces populations non ciblées par le système traditionnel.

D'où la nécessité de mettre en place de nouveaux modes de financement et de nouveaux types d'aides (comme le RMI) qui s'inscrivent dans la logique d'assistance.

Considérant que le sujet n'est pas géographiquement situé et que l'enjeu se dessine maintenant au niveau européen, l'extension de l'analyse au delà du cadre hexagonal est un élément de valorisation.

La problématique :

Il s'agit de mettre en avant le lien entre la nécessité de réformer le système de protection sociale et les mutations du marché du travail depuis les années 80. C'est-à-dire de caractériser ce qui relève du chômage et de la précarité dans la crise de financement et d'efficacité du système de protection sociale.

Par exemple :

Si l'apparition d'un chômage de masse et le développement des emplois précaires questionnent le financement et l'efficacité de la protection sociale, comment cette dégradation du marché du travail conduit-elle à une modification du système lui-même ?

Une proposition de corrigé

I. L'augmentation du chômage et de la précarité pose les questions de l'efficacité de la protection sociale et de son financement

A. Une hausse des bénéficiaires et une baisse du nombre de cotisants mettent en cause le mode de financement

1) Un système largement fondé sur les cotisations sur le travail

Rappel des deux volets de la Protection sociale et développement de l'Assurance à partir de 1945 (abordé dans les documents 1 et 3).

2) Le financement est soumis à un « effet de ciseaux »

On assiste à l'augmentation du chômage et aux développements des formes atypiques d'emploi (exemples donnés dans le *document 6*) → baisse des cotisants, contexte de faiblesse de l'activité économique, (donc moins de cotisations et recettes sociales et à une hausse des « ayants-droits » (les chômeurs en particulier, qui s'ajoutent aux effets du vieillissement de la population). (*Document 3 et document 4*)

B. Les « nouveaux risques sociaux » liés à la crise du travail questionne l'efficacité de la protection sociale

1) Un nombre croissant d'individus passe au travers des « mailles » de la protection sociale

Apparition d'une « nouvelle pauvreté » à partir des années 80, c'est-à-dire des populations faites d'individus que des parcours personnels, diversifiés, amènent l'exclusion, d'abord du travail, puis de la plupart des instances intégratrices.

On peut faire référence à l'analyse de Robert Castel en terme de « désaffiliation ». (*Document 5*)

Cette « nouvelle question sociale » est présentée par Rosanvallon dans le *document 1*. Cette exclusion (au sens de processus individuel) se caractérise par le fait qu'elle ne correspond pas aux « populations cibles » établies dans le système de protection sociale.

2) On assiste à l'apparition des « travailleurs pauvres »

Avec la diversification des formes d'emplois, dont il est question dans le *document 5* (« zones grises de l'emploi »), on remarque l'augmentation du nombre de travailleurs, qui pourtant se retrouvent en situation de pauvreté.

Puis, utilisation du *document 6*.

II. Ces évolutions du marché du travail conduisent à une modification du système de protection sociale : le développement de la logique de l'assistance

A. L'augmentation des minima sociaux pour répondre à l'impératif de cohésion sociale

1) Cela conduit à une modification du système lui-même : le développement de la logique résiduelle relevant de l'assistance

Traditionnellement, le chômage relevait de l'assurance, il correspondait à l'un des « risques sociaux », or un nombre croissant de chômeurs (en particulier les chômeurs de longue durée) sortent du système d'assurance et basculent dans celui de l'assistance. Ex : RMI : protection limitée, ouverte à tous sans condition.

2) On constate un recours croissant au principe des minima sociaux dans la gestion des exclus de l'emploi

Le RMI, créé en 1988, répond au développement de cette « nouvelle pauvreté » (rappel fait par Rosanvallon dans le *document 1*).

On observe d'ailleurs une augmentation continue du nombre de bénéficiaires (*document 2*), de même que pour les allocataires de l'ASS (en augmentation jusqu'à la reprise en 1997).

Cela pose donc la question de la cohésion sociale dans ces différents modèles. On peut pour cela faire référence aux travaux de Serge Paugam autour de la notion de « déqualification sociale ».

B. Une modification du mode de financement :

1) La redéfinition des conditions d'application des droits à couverture sociale

L'augmentation des cotisations : On constate une augmentation du montant des cotisations (assurance maladie, retraite) de façon à réduire le déficit, ainsi que le dé plafonnement de ces cotisations. (*Document 3 et 4*).

Surtout, la principale nouveauté a été la création de la CSG en 1991, impôt dont l'assiette repose sur les revenus primaires et non plus uniquement sur les revenus du travail. Les revenus de remplacement sont eux aussi soumis à cet impôt. (*Document 3*)

2) La fiscalisation croissante des recettes

La redéfinition des droits : montant des retraites et âge de perception, remboursements maladie, réduction des allocations chômage ...

On peut remarquer finalement que cela amène à effacer la frontière traditionnelle entre le système d'assistance, relevant directement de l'Etat et financé par l'impôt et le système d'assurance, géré par la Sécurité Sociale et financé par les cotisations.

Conclusion :

Plusieurs types d'ouverture sont envisageables sur ce sujet.

Par exemple, il est de plus en plus évident que les contours de la protection sociale doivent dans un avenir

proche se redessiner au niveau européen, puisque qu'aucun financement n'est actuellement pensable hors de ce cadre.

Ou bien, il est possible de mettre l'accent sur les questions que de telles réformes posent en terme de cohésion sociale. Plus précisément, ne sommes-nous pas en train de redéfinir une part des fondements de notre société, interrogeant par là même notre conception de la solidarité ?

Autre proposition de plan :

- I. La dégradation du marché du travail pose le problème du financement de la protection sociale
 - A. Une crise de financement ...
 - B. ... qui oblige à modifier le système (fiscalisation et augmentation des cotisations)
- II. Le chômage et la précarité questionnent l'efficacité du système
 - A. Le développement de la « nouvelle pauvreté »...
 - B. ... conduit à accroître la logique de l'assistance

QUESTION DE SYNTHESE

Instructions officielles

1 - Thème du programme/ sous-thème :

Intégration européenne et politiques économiques et sociales Les nouveaux cadres de l'action publique.

2 - Notions du programme :

[Colonne 2] Politique économique, politique monétaire, politique budgétaire, consommations collectives, service public, service universel

[Colonne 3] Coordination des politiques économiques et sociales, déréglementation/nouvelles régulations, subsidiarité

3 - Indications complémentaires

On introduira la discussion sur les objectifs et moyens de politique économique mobilisables dans une zone économique intégrée, en mettant en évidence les avantages et contraintes de leur harmonisation.

En s'appuyant sur les acquis de la classe de première, des éléments d'analyse des politiques conjoncturelles seront proposés sans entrer dans le détail technique des modèles de référence. On s'arrêtera sur :

- les opportunités et contraintes d'une politique monétaire commune ;
- les exigences relatives à la gestion budgétaire et fiscale (niveau des déficits, harmonisation).

Des éléments d'analyse de l'action des pouvoirs publics sur les structures économiques et sociales seront également proposés. En prenant un exemple dans le contexte européen - celui de la politique de protection sociale - on soulignera la nécessité de l'action publique pour maintenir et accroître la cohésion sociale, en même temps que la difficulté de leur mise en œuvre, du fait des héritages institutionnels et des traditions nationales distinctes.

Attentes essentielles

[1 - idées essentielles]	Le choix de la déréglementation par la commission européenne remet en question la place des services publics dans un pays comme la France, caractérisée par un secteur public développé. L'ouverture à la concurrence des services publics en situation de monopole impose, par leur caractère particulier, une certaine régulation. La garantie d'accès de tous les consommateurs à certains services jugés essentiels est-elle compatible avec des objectifs de rentabilité économique ?
[2 – mécanismes]	La dynamique de la construction européenne, notamment du marché unique Stratégie prix et hors prix, notamment pour France télécom Ce qui concourt à l'efficacité d'une entreprise Enjeux et formes des conflits du travail
[3 – savoirs]	Union économique et monétaire Conditions de concurrence sur un marché Ce qu'est un monopole public Service public / service universel
[4 – savoirs-faire]	Calcul et lecture d'indices

Travail préparatoire

QUESTION 1.

Effets négatifs des obstacles à la libre diffusion des services, (rappel des deux conditions de la concurrence parfaite non respectées : atomisticité et libre entrée) → des prix supérieurs à ce qu'ils seraient en situation de concurrence ; qualité insuffisante des services publics notamment pour les consommateurs ; pas d'allocation optimale des ressources (selon l'école des choix publics) ; partie des coûts supportés par la collectivité et non par l'utilisateur ; contrôle de tutelle gouvernementale moins rigoureux ; objectifs des salariés des entreprises publiques ne concordent pas toujours avec l'intérêt général.

Remarque : on privilégiera le caractère démonstratif de l'argumentation plus que son exhaustivité.

QUESTION 2.

La CGT : suppression des bureaux de poste → remise en cause de la qualité du service public et perte d'emplois.

Les élus locaux → mécontentement de leurs électeurs et des commerçants : menace de désertification de certaines zones rurales.

Aussi des consommateurs → éloignement et perte de qualité des services postaux.

QUESTION 3.

France Télécom a augmenté le prix de ses abonnements de 6 % entre 2000 et 2002.

QUESTION 4.

Années	2000 à 2003
-Abonnement	+8%
-Communications locales	-5%
-Communications longue distance	-12%
-Communications fixe vers mobiles	-30%
-Communications internationales	-7%

Augmentation sensible du prix de l'abonnement. Cette entreprise a sans doute cherché à rattraper ses baisses de tarifs d'appel en augmentant ceux de ses abonnements pour lesquels elle reste en situation de monopole. Donc, confirmation de la thèse libérale de non flexibilité à la baisse des prix sur un marché de monopole. Certains candidats peuvent remarquer que la « boucle locale » permet maintenant de se passer de l'abonnement France Télécom, ce qui va conduire peut être l'entreprise à baisser ses tarifs.

Sinon, la baisse des prix est forte pour les communications longue distance et fixe vers mobiles ; plus faible pour les communications locales et internationales. Cela s'explique par l'intensité de la concurrence des autres opérateurs et par l'intervention de l'ART.

Sompte tenu de la complexité du problème, on attend des candidats qu'ils raisonnent davantage sur les chiffres présentés que sur leurs propres connaissances factuelles.

QUESTION 5.

Cette phrase met en lumière l'obligation d'efficacité qui imposée aux prestations relevant du service public ou autrement dit l'obligation d'allocation optimale des ressources. Les services fournis par les entreprises ayant une mission de service public doivent être d'une grande qualité (problème de la mesure de cette qualité), sous contrainte de coûts les plus bas en capital technique (infrastructures, investissements...) et travail (efficacité de l'organisation du travail, formation du personnel, rigueur salariale). Il s'agit donc pour le service public d'adopter des critères de gestion qui se comparent à ceux des entreprises privées afin d'améliorer leur productivité, nécessaire au développement ou, encore plus, au simple maintien de leur rentabilité.

QUESTION 6.

« Conception classique de service public » : principes de continuité et de régularité prioritaire sur les considérations de coûts, principe de mutabilité ; démarcation nette entre public/privé ; prise en compte de besoins collectifs ; instrument d'intégration et de cohésion sociales, garantie statutaire des agents.

Service universel : dans le cadre de l'instauration d'un degré significatif de concurrence dans un secteur auparavant régi par une situation de monopole administré, le principe du service universel se caractérise par ensemble d'exigences d'intérêt général auxquelles doivent être soumises certaines activités, de façon à garantir partout à tous l'accès à des prestations de base, de qualité à un prix abordable. Lorsque le prix ne

couvre pas le coût de service universel, l'équilibre économique du prestataire est assuré par contribution de l'ensemble des concurrents sur le marché considéré, voire par des avantages particuliers de marché procurant une rente de type monopolistique.

Question de synthèse

Ouverture du service postal ou du marché de l'électricité à la concurrence, multiplication des fournisseurs dans le domaine des télécommunications ... l'actualité récente montre que le cadre classique des services publics à la française est aujourd'hui profondément remis en cause par le développement. De nombreux conflits sociaux qui affectent les services publics, illustrent également les craintes que fait surgir l'intrusion des règles européennes dans un domaine relevant traditionnellement de la puissance publique nationale.

Aussi, est-t-il intéressant de mesurer l'impact de l'évolution des services publics sur leur délimitation et leur fonctionnement. Après avoir décrit les nouveaux cadres que créent les institutions européennes à l'action publique en matière de services à la collectivité, nous tenterons d'en mesurer les effets, en privilégiant le cas de la France.

1- L'intégration européenne crée de nouveaux cadres pour les services publics

- Les traités ratifiés s'imposent au droit national et donc les institutions européennes ont un réel pouvoir économique et social. Les décisions de la Commission (directives, règlements..), doivent être prises en compte tant par les pouvoirs publics que par les acteurs privés (Doc 1).
- Dans ce contexte, la notion de service universel tend à se substituer à la notion de service public. Obligation est faite au service public « à tirer le meilleur parti possible des moyens matériels et humains qui lui sont alloués » (Q5, Doc4).
- Le cadre de l'Union européenne est d'inspiration libérale (respect de la concurrence, libéralisation, privatisation), ce qui entre en conflit avec la logique de l'intervention de l'Etat et notamment avec la notion de service public à la française. De nombreux secteurs sont concernés (télécommunications, transports, énergie...), secteurs jusqu'à présent très largement couverts en France par des monopoles publics (Q1, Doc1).
- Il y a remise en cause des cadres anciens, comme par exemple en France. Le monopole est inhérent à la conception française du service public : relevant de la sphère des fonctions collectives, le service public devait être soustrait à l'application de la logique marchande.

2- Mais les évolutions ont des effets contrastés, largement dépendant des héritages et traditions nationales

- Des exigences contradictoires à combiner : le principe du service public et le respect de la logique concurrentielle.
- La concurrence peut avoir des effets positifs au niveau des prix et de la qualité des biens proposés (Q3 et 4, Doc 3). L'obligation faite à l'Etat d'une certaine efficacité. Dans un contexte de réduction des prélèvements obligatoires, se pose la question de l'importance du coût des services publics par rapport au service rendu à la collectivité (Doc 4).
- D'où les craintes de certains que l'Europe démantèle les services publics nationaux au nom de la déréglementation.
- L'impact sur l'emploi : la question des emplois supprimés et de la précarisation des emplois dans la perspective d'une optimisation concurrentielle de la gestion de la main d'œuvre; (Q2, Doc 2 et 4).
- L'impact l'aménagement du territoire et les inégalités ; le problème des activités « non rentables » et du flou relatif de la notion de service universel ; diminution de la qualité des services rendus au nom de la collectivité ; l'accroissement des inégalités liées au prix de certains services privatisés (id.).
➔ La nécessité de dispositifs particuliers relevant de la puissance publique afin de garantir l'existence du service universel.

La construction européenne et son élargissement est un véritable enjeu de société qui a nécessairement un impact considérable sur les fondements de nos économies nationales et plus particulièrement sur les services publics. A travers la confrontation de la recherche de plus d'efficacité et de la lutte contre les inégalités primordiales, se pose la question des valeurs politiques, culturelles et sociétales qui fondent l'identité européenne. Ces valeurs sont essentielles pour définir l'Europe économique et sociale.

ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE – SUJET A

Instructions officielles

Notions colonne 2 du programme : Extension des marchés et division du travail.

Indications complémentaires :

On retiendra de Smith son analyse des sources et effets de la division du travail dans le contexte d'une économie de marché. On étudiera comment, selon lui, la division du travail accroît la richesse et comment un élargissement des marchés, que cette création de richesse entraîne, permet d'approfondir la division du travail.

On soulignera deux de ses observations : celle suivant laquelle la division du travail, quand l'expansion des marchés le permet, conduit à l'établissement de nouveaux échanges, et celle suivant laquelle le changement technologique est endogène dans la mesure où c'est la division du travail qui conduit à l'amélioration des techniques.

L'actualité des analyses de Smith et ses prolongements seront étudiés en s'interrogeant sur les formes actuelles de la division du travail dans l'entreprise et entre les entreprises, et leur articulation avec les conditions de concurrence et d'ouverture des marchés.

Eléments de corrigé :

QUESTION 1.

Pour qu'il y ait division du travail, les individus doivent pouvoir échanger ce qu'ils produisent contre ce dont ils ont besoin. Or pour Smith les hommes ont une propension naturelle à réaliser des échanges. Plus les hommes mis en relation sont nombreux plus loin peut-être poussée la division du travail.

A l'inverse, les progrès de la division du travail stimulent le marché en rendant les biens accessibles à un plus grand nombre, en termes de prix comme de localisation. En retour cette extension du marché permet l'accentuation de la division du travail.

On pourra valoriser les copies qui discuteraient le caractère naturel du marché pour montrer qu'il constitue une création institutionnelle complexe et garantie par d'autres institutions (police, justice...).

QUESTION 2.

L'extension des marchés permet aux entreprises d'accroître leurs débouchés et les incite à renforcer la division du travail. L'Inde et l'Angleterre en échangeant de plus en plus, grâce à la facilité des transports par eau, renforcent leur spécialisation dans leurs activités. Et la division du travail qui en résulte entraîne des gains de productivité et une hausse des richesses produites par l'ensemble des actifs.

QUESTION 3.

A priori la réponse semble positive puisque la diversification de la demande se traduit mécaniquement par une réduction de l'importance du marché d'un produit particulier, surtout si l'on considère les facteurs relevant de la concurrence monopolistique. L'évolution récente marché français de l'automobile est tout à fait illustratif de ce phénomène : la demande sur un segment du marché se répartit sur un nombre croissant de modèles et sur un nombre croissant de constructeurs.

Pour compenser la contrainte née d'une telle évolution, les entreprises recourent aujourd'hui à deux moyens.

– Constituer des accords techniques permettant d'allonger les séries de pièces (moteurs, "plate-formes communes"), soit dans le cadre d'accords inter-firmes (Stratégie dominante de Peugeot) soit dans le cadre de regroupements (Aujourd'hui Renault et Nissan, hier Peugeot Citroën)

– Adopter des stratégies de plus en plus ouvertes sur le monde et conquérir des débouchés en dehors de leur marché d'origine. (Ex : décision de Toyota de produire la Yaris en France, pays où ce modèle était auparavant très peu vendu)

ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE – SUJET B

Instructions officielles :

Notions colonne 2 du programme :

Lutte de classe, conscience de classe, rapports de production, forces productives, plus-value, exploitation, modes de production, capital.

Indications complémentaires

La mise en perspective historique des travaux de Marx permettra de rappeler aux élèves les ruptures profondes induites par la révolution industrielle dans les structures économiques et sociales aussi bien que dans les conditions de vie et de travail. On soulignera que les concepts forgés par Marx (rapports de production, forces productives, plus-value, classes sociales) offrent une grille de lecture de ces transformations en concentrant l'attention sur la question ouvrière et en proposant une analyse du conflit de classes comme source du changement social. L'actualité des analyses de Marx et ses prolongements contemporains seront étudiés en s'interrogeant sur l'évolution des enjeux des luttes et des conflits sociaux.

L'analyse en termes de classes sociales a pu sembler perdre de sa pertinence face à ce qu'il est convenu d'appeler "exclusion", tandis que continuait de s'affirmer l'idée d'une tendance inéluctable à la "moyennisation" des sociétés occidentales. La permanence de la précarité de l'emploi, le maintien voire l'augmentation des inégalités de revenus ont, cependant, conduit au retour des approches théoriques et empiriques mettant en question l'inéluctabilité de la moyennisation ainsi que la marginalisation des conflits du travail.

Eléments de corrigé

QUESTION 1.

- La classe ouvrière est seule créatrice de richesse
- D'abord isolés, les travailleurs s'organisent et acquièrent une conscience de classe
- La conscience de classe l'emporte sur la concurrence même si les prolétaires doivent vendre leur force de travail
- Rôle principal car elle doit mener la lutte en étant en conflit avec la classe dominante qui possède les moyens de production,
- Les conditions économiques sont déterminantes (C'est dans l'infrastructure que la lutte se forme)
- Pas de réelle classe intermédiaire
- Seul un nouveau mode de production permet la libération et met fin à l'exploitation

QUESTION 2.

- Caractère objectif de la classe (Rapport aux moyens de production et exploitation) - Concept de classe en soi.

Caractère subjectif de la classe (Conscience de classe nécessaire pour poursuivre la mobilisation et réaliser le changement social) - concept de classe pour soi.

Les notions de "classe en soi" et de "classe pour soi" n'étant pas explicitement au programme, elles ne peuvent être exigées des candidats. C'est la qualité argumentative de la réponse autour de la notion de "conscience de classe" qu'il convient d'apprécier avant tout.

QUESTION 3.

Les arguments utilisables par les élèves sont de deux types.

- Soit il induisent un affaiblissement de la classe pour soi (recul du syndicalisme, recul du Parti Communiste, image collective dévalorisée, discours contre l'exclusion prenant le pas sur celui de la lutte de classe, rôle des intellectuels...)
- Soit ils induisent affaiblissement de la classe en soi avec la désindustrialisation, la moindre concentration technique ne permettant plus le regroupement de grandes masses d'ouvriers, substitution du capital au travail avec l'informatisation et le sentiment de dévalorisation du travail d'exécution.

C'est avant tout la capacité des candidats à raisonner à partir d'une fait précis qu'il s'agit d'apprécier ici.
